

Bureau du 27 mai 2002

Décision n° B-2002-0579

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Acquisition, à titre gracieux, d'une parcelle de terrain située chemin du Tremblay et appartenant aux époux Beurenault**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située chemin du Tremblay à Albigny sur Saône à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 249 de la section AL et appartenant aux époux Beurenault.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'environ 89 mètres carrés nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette parcelle serait cédée à titre gracieux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée numéro 0499 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes d'ordre - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2003 - en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 460 € pour frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,